

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DASCO 15 – Subventions et conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations Loisirs Pluriel de Paris 6 (6^e) (100000 euros) et Loisirs Pluriel de Paris 19 (19^e) (105000 euros) pour le fonctionnement de deux centres de loisirs accueillant à parité des enfants handicapés et valides.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2511-1 et suivant ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature de deux conventions pluriannuelles d'objectifs ainsi que l'attribution d'une subvention de 100000 € à l'association Loisirs Pluriel de Paris 6^{ème} pour un accueil de loisirs au 19 rue Louise Bourgeois à Paris (13e) et d'une subvention de 105000 € à l'association Loisirs Pluriel de Paris 19^{ème} pour un accueil de loisirs au 149 bd Mac Donald (19e) ;

Sur le rapport présenté par M Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer deux conventions pluriannuelles d'objectifs dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association Loisirs Pluriel de Paris 6^{ème}, 78 rue Bonaparte à Paris (6^{ème}) et l'association Loisirs Pluriel de Paris 19^{ème}, Maison du combattant et des Associations, 20 rue Edouard Pailleron à Paris (19^{ème}) pour l'attribution de subvention.

Article 2 : Une subvention de 100000 € est accordée à l'association Loisirs Pluriel de Paris 6^{ème} (19258) (2021-04728).

Article 3 : Une subvention de 105000 € est accordée à l'association Loisirs Pluriel de Paris 19^{ème} (33001) (2021-04481).

Article 4 : La dépense correspondante d'un montant total de 205000 € sera imputée au chapitre 932, nature 65748, rubrique P213, destination 21300050, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO